



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

## AVIS PUBLIC

*Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, le conseil municipal a adopté le 4 mars 2019 les règlements intitulés :*

### RÈGLEMENT N° 511-R

### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476

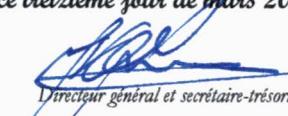
### RÈGLEMENT N° 512-R

### RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 AFIN DE PERMETTRE CERTAINS USAGES NON-AGRICOLE EN ZONE AGRICOLE

*Ces règlements est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;*

*Les règlements numéros 511-R et 512-R entrent en vigueur conformément à la Loi.*

*Donné à Saint-Fabien, ce treizième jour de mars 2019.*

  
Directeur général et secrétaire-trésorier